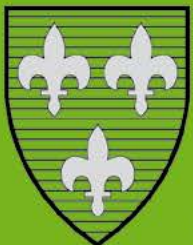


Estreux



Bulletin Municipal
OCTOBRE 2021 N° 130



Le Mot du Maire

Chères Estreusiennes, Chers Estreusiens

Le temps passe, le temps file et nous voici parvenus au dernier trimestre de cette année 2021. Notre village vit pour l'instant une période de calme plat, un temps nécessaire pour envisager posément de nouveaux projets.

La rentrée des classes s'est effectuée dans de bonnes conditions avec un effectif stabilisé à 84 élèves. La Municipalité s'est réjouie d'accueillir une nouvelle directrice en la personne d'une Estreusienne, Madame Delphine MATTART, à qui nous souhaitons plein de succès dans sa délicate mission.

Pour ce qui est de la maison à caractère médical, plusieurs contacts ont été pris par divers praticiens, mais de toute évidence au vu de la pénurie de généralistes, il me semble peu probable que l'on puisse espérer dans l'immédiat l'arrivée d'un médecin. Nous ne pouvons qu'être désolés après avoir aménagé et organisé les lieux.

Mais faisons contre mauvaise fortune bon cœur et gardons l'espoir que les mois à venir apporteront des services utiles à la population.

Je relève, par ailleurs, que différentes maisons se sont vendues très rapidement, ce qui semble prouver l'attractivité de notre village

Agissons donc et misons pour qu'Estreux reste un lieu où il fait bon vivre; c'est le vœu qu'avec mes amis conseillères et conseillers municipaux, je formule de tout cœur.

Le Maire,

Monsieur Maurice Hennebert



1. DÉLIBÉRATION : ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉSEAU DE VILLES ET VILLAGES NUMÉRIQUES (RVVN)

RVVN est une association loi 1901 créée en 2001 dont l'objet social est de répondre aux besoins des collectivités territoriales en matière de technologie de l'information et des services Internet par le biais de la mutualisation des ressources et compétences, de l'expertise et du conseil.

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a décidé au 1^{er} janvier 2021 de ne plus verser la subvention qui permettait aux communes de bénéficier de leurs services (boîtes mail, site internet, maintenance...). Afin de continuer à bénéficier des services offerts par cette association et notamment la maintenance et l'évolution du site Internet (site déjà créé pour la commune), le service messagerie collaborative et les services à venir, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion à l'association RVVN, Réseau de Villes et Villages Numériques.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à l'adhésion à l'Association RVVN, à compter du 1^{er} janvier 2021, le montant de l'adhésion est fixé à 1000€ par an avec un prorata temporis la première année. Par ailleurs, Il convient de désigner deux représentants pour la commune à l'Association RVVN. Monsieur Maurice Hennebert, Maire et Madame Josée Théolat, 1^{ère} adjointe ont été désignés délégués titulaires au sein de l'Association RVVN.

Adopté à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATION : CHOIX DU GÉOMÈTRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE SITUÉ RUE ABBÉ DELBECQUE, ANCIENNEMENT FOYER SAINT MARTIN.

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le projet de création d'une micro-crèche, rue Abbé Delbecque, anciennement Foyer Saint Martin.

Avant travaux, il convient de réaliser une étude géotechnique du site afin d'en identifier le contexte général. Deux bureaux d'étude ont été consultés et ont remis une offre, à savoir :

- Altigéo – 220 avenue de Reims à Valenciennes
1 800,00 HT

- Gexpeo – 53 boulevard Pater à Valenciennes
1 240,00 HT

Après délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de la Société Gexpeo, pour un montant de 1240€ H.T. soit 1488€ T.T.C.

- Autorise M. Hennebert, Maire ou M^{me} Théolat, 1^{ère} adjointe à signer le contrat de mission d'études géotechniques avec la Sté Gexpéo à Valenciennes ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

- Dit que les crédits nécessaires à cette étude sont inscrits au budget communal en cours.

Adopté à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATION : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DU GAZ.

M. le Maire informe le C.M. du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Après délibéré, le C.M. accepte de percevoir l'indemnité de GRDF correspondant aux 3967 mètres de canalisation qui traversent le village, pour un montant de 303,33€

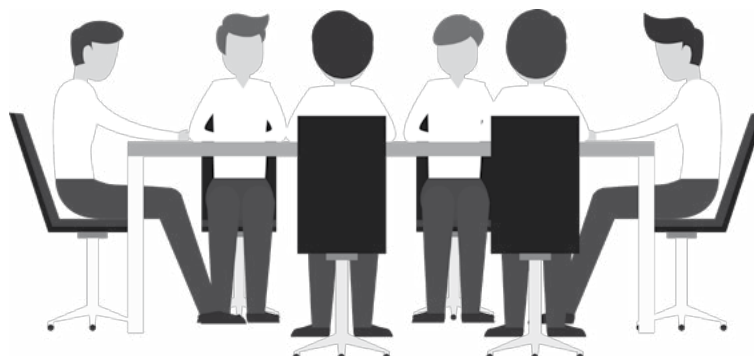
Adopté à l'unanimité

4. DÉLIBÉRATION : ACHAT D'UN VÉHICULE COMMUNAL.

La commune décide de faire l'acquisition d'un véhicule pour le service communal.

Après en avoir délibéré, le C.M. décide l'acquisition d'un véhicule FIAT SCUDO, immatriculé BX-010-SV, pour un montant de 3 500€ T.T.C.

Adopté à l'unanimité.





Conseil Municipal - Compte rendu de la réunion du 19/07/2021

1. DÉLIBÉRATION : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE LA CONSTRUCTION «RUE DE L'ABBÉ DELBECQUE »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une micro-crèche répondant aux normes de l'accessibilité et de sécurité, Rue de l'Abbé Delbecque.

Puis il demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer une procédure MAPA (Marché à Procédure adapté) pour le choix de l'architecte ainsi que l'autorisation de solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

(CAF-Département-Etat-Valenciennes Métropole).

Après délibéré, Le Conseil Municipal :

- Approuve le lancement de la MAPA pour la maîtrise d'ŒUVRE de la construction.

(13 votes «POUR », 1 vote «CONTRE »).

- Approuve l'autorisation de solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

(13 votes «POUR », 1 vote «CONTRE »).

Autorise Monsieur Maurice HENNEBERT, Maire, ou en cas d'empêchement Madame Josée THÉOLAT, 1^{ère} Adjointe à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté par 13 voix pour et 1 voix contre.

2. DÉLIBÉRATION : RÉVISION DES TARIFS DE CANTINE ET DE GARDERIE.

La Société de Restauration A.P.I nous informe par courrier en date du 21 juin de la révision de ses tarifs : le repas enfant passe de 2,98 € à 3,01 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas répercuter cette augmentation sur le prix du ticket de cantine qui est maintenu à 3,40 €; de même, pas d'augmentation du ticket de garderie qui restera à 1,50 €.

Adopté à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATION : INDEMNITÉ DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES «AVIVA » SUITE AU LITIGE DU 10 DÉCEMBRE 2019, RUE PAUL DOUMER À ESTREUX.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le litige du 10 Décembre 2019 concernant la chute d'un arbre au 27, rue Paul Doumer ayant endommagé une lanterne de la commune.

L'indemnité différée selon facture des travaux effectués est fixée à 835,42 €.

Après délibéré, le conseil Municipal donne son accord pour cette proposition et autorise M. Le Maire au nom de la commune à encaisser le chèque d'indemnisation.

Adopté à l'unanimité.

4. DÉLIBÉRATION : INDEMNITÉ DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES «AVIVA » SUITE À L'INCENDIE DU 18 AVRIL 2016, PLACE DU BOSQUET A ESTREUX

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'incendie des voitures sur la Place du Bosquet à Estreux le 18 Avril 2016 et les dégâts causés.

Le règlement correspondant au solde de la prise en charge des honoraires d'avocats.

965,00€ - 684,00€ = 281.00€.

Après délibéré, le conseil donne son accord sur cette proposition et autorise M. le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 281.00€.

Adopté à l'unanimité.

5. DÉLIBÉRATION : VOTE DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions de fonctionnement ci-après :

- E.P.S.C (Tennis de table) 400,00€.

- CAISSE DES ÉCOLES D'ESTREUX (2021-2022) 3 500,00€.

Adopté à l'unanimité.



La rentrée 2021-2022

La Municipalité a accueilli avec plaisir Madame Delphine MATTART nouvellement nommée à la direction de l'école Donat Godin. Elle est l'enseignante de 22 CM1-CM2 avec M^{me} Caroline DELOBELLE,

L'Équipe enseignante est composée de M^{me} Frédérique VIAL, 23 maternelles, M^{me} Valérie BANTEGNIE, 18 GS-CP, M^{me} Sophie CADOU DAL 21 CE1-CE2.

Nouvelle aussi, Sofia est venue compléter l'équipe municipale faisant fonction d'agent ATSEM dans la classe de M^{me} Bantegnie et au service de la cantine.

Les effectifs se sont maintenus, la participation de la Municipalité au fonctionnement de l'école est de 7000€ répartis par moitié à l'achat des fournitures scolaires et le reste à la libre disposition des enseignantes.

Dans le cadre de l'appel à projets : « Label écoles numériques », la commune d'Estreux a financé l'achat de 15 tablettes avec la participation à hauteur de 50% de l'Inspection Académique, pour un montant total de 5709€. Dans le domaine des petits travaux, les rideaux du bureau de M^{me} la Directrice vont être remplacés par des stores. Les vitrages qui n'ont plus d'étanchéité vont être changés.

Les écoliers ont repris le chemin de la bibliothèque où un prêt est possible tous les 15 jours.

La fin de l'année scolaire 2020-2021 a été riche en événements avec deux séances de cinéma offertes par la municipalité : La chouette en toque pour les petits et Mia et le Migou pour les plus grands,

En collaboration avec Valenciennes Métropole et le Théâtre d'Anzin – Hors les Murs, la venue de Vincent THIERION, artiste, pour un appel à participation « Les yeux et les étoiles » pour lequel, il fallait écrire quelques mots sur le thème, enregistrer votre texte et vous vous faisiez tirer « le portrait ».

Les enfants se sont bien investis dans ce projet, l'artiste est aussi intervenu sur le marché dominical et à la bibliothèque Jehan Froissart. Vous serez informés du retour de cet événement (exposition) par le biais du site (estreux.fr) sur lequel vous pouvez retrouver toutes les photos.

Dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique). L'écrivaine, artiste de performance et vidéaste, Louise Desbrusses, est intervenue auprès des élèves et de belles réalisations ont concrétisé ce projet. Contexte sanitaire oblige et grâce à une météo clémente, la remise traditionnelle des prix a eu lieu dans la cour de l'école. La chorale des enfants, dirigée par M^{me} Bantegnie, a clôturé ce moment de fête attristé par le départ de Madame Debernard, nommée dans une école plus proche de son domicile. Nous lui souhaitons bonne continuation et nous lui adressons à nouveau, nos remerciements pour le travail accompli.

Message de Madame Delphine Mattart

« Madame Mattart a fait sa rentrée à l'école Donat Godin en tant que directrice et enseignante de la classe de CM1/CM2.

Elle occupait précédemment un poste de direction dans une école élémentaire de 8 classes.

Elle est ravie de rejoindre l'équipe d'enseignantes : Madame VIAL (TPS/PS/MS), Madame BANTEGNIE (GS/CP), Madame CADOU DAL (CE1/CE2) et Madame DELOBELLE (CM1/CM2) le lundi.

L'école va continuer l'action sur le développement durable avec le tri des déchets, la chorale menée par Madame Bantegnie, le projet potager au retour des beaux jours et la mise en place de jeux pendant les récréations.

Pour l'année 2021/2022, les classes travailleront sur différents thèmes : les contes et les métiers de la TPS au CP, la mythologie du CE1 au CM2.

Toute l'équipe souhaite une très belle année scolaire à tous les élèves et à tous les parents »



Des nouvelles de l'école (suite)



Remise des prix - Classe de M^{me} Vial 2020 - 2021



Remise des prix - Classe de M^{me} Bantegnie 2020 - 2021



Remise des prix pour l'année 2020 - 2021



Des nouvelles de l'école (suite)



Remise des prix - Classe de M^{mes} Debernard et Delobelle 2020 - 2021



Remise des prix - Classe de M^{me} Cadoudal 2020 - 2021



Des nouvelles de l'école (suite)



Les yeux et les étoiles avec l'artiste Vincent Thierion



Installation des tablettes



Des nouvelles de l'école (suite)



En plein travail de création avec l'artiste Louise Desbrusses



Exposition des travaux sous les arbres



Des nouvelles de l'école (suite)



*La rentrée 2021 - 2022 en photos
Nouvelle équipe pour cette rentrée 2021-2022,
de gauche à droite Mesdames Bantegnie, Mattart, Cadoudal, Vial, Dewaulle (Atsem)*



Les cours moyens



Des nouvelles de l'école (suite)



Première visite à la bibliothèque pour la classe de M^{me} Vial



M^{me} Cadoudal CE1 et CE2



Des nouvelles de l'école (suite)



Madame Bantegnie

Les événements futurs :

Dans le cadre des « Chemins de Traverse », Festival communautaire Jeune public « Pépîte Forêt » deux spectacles de théâtre vivant, offerts par la Municipalité sont prévus : pour les classes maternelles « les frères bricolo » lundi 15 novembre et pour les élémentaires : Kot « Baïoun » le 12 novembre.



L'Association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves de l'École Donat Godin reprend du service

À l'occasion de la rentrée scolaire 2021/2022, l'APE de l'école a organisé sa première réunion d'information, invitant tous les parents d'élèves le souhaitant à les rejoindre. En présence de Madame Mattart, la nouvelle Directrice de l'école, les membres de l'association se sont présentés et ont dressé le bilan de l'année précédente.

Comme vous le savez tous, ces deux dernières années ont été mises à mal avec la Covid et les actions menées par l'APE ont été fortement impactées; elle a néanmoins pu financer plusieurs projets (cadeaux de fin d'année, tombola, camion de glaces...) et offert les goûters d'Halloween et du carnaval.

Aujourd'hui, les conditions sanitaires étant plus favorables, c'est avec une grande impatience et motivation que la nouvelle équipe s'apprête à lancer de nombreux projets.

Tout au long de l'année, de multiples actions seront mises en place en concertation avec l'équipe enseignante et la Mairie. Comme les années précédentes, l'intégralité des recettes sera reversée à l'école pour financer des projets pédagogiques, des besoins en divers matériels ou pour organiser des moments festifs (goûters d'Halloween, du carnaval, fête de Noël, tombola, fête de fin d'année...).

L'APE a à cœur de développer des actions pour tous les enfants de l'école, d'établir un lien entre les familles et tous les habitants de la commune. Nous comptons donc sur tous les Estreusiens et parents d'élèves pour nous soutenir dans nos projets.



à vos calendriers !

Le **vendredi 22 octobre** sera marqué par l'organisation d'un « **goûter déguisé** » pour les enfants et la **vente de petits objets d'Halloween** devant l'école.

En novembre, une vente de viennoiseries sera mise en place un dimanche matin pour tous les habitants d'Estreux. Vous serez directement livrés à la maison ! Nous vous espérons nombreux à passer commande : des bons seront prochainement distribués dans les boîtes à lettres et des membres de l'APE passeront vous présenter cette action.

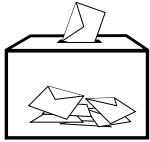
Si l'action est un succès, elle sera reconduite régulièrement.

Tous les parents d'élèves qui souhaiteraient nous rejoindre ou nous aider, même ponctuellement, sont les bienvenus.



L'équipe APE





Elections des Conseillers Départementaux

Scrutin du 20 juin 2021 – Estreux

INSCRITS : 758
VOTANTS : 345
BULLETINS BLANCS : 10
BULLETINS NULS : 3
SUFFRAGES EXPRIMÉS : 332

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
DESCAMPS – VERFAILLIE	203
CATTIAU – CZAPSKI	62
DEFOSSEZ - DELOGE	67

Scrutin du 27 juin 2021 – Estreux

INSCRITS : 758
VOTANTS : 344
BULLETINS BLANCS : 17
BULLETINS NULS : 5
SUFFRAGES EXPRIMÉS : 322

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
DESCAMPS – VERFAILLIE	254
DEFOSSEZ - DELOGE	68



Noces de Diamant

Samedi 11 septembre 2021 à 16h30, la Municipalité d'Estreux, a reçu, à leur demande, Monsieur et Madame Raymond CAMETZ et leur famille afin de fêter leurs noces de Diamant (60 années de mariage).

Parents de 4 enfants, grands-parents de 6 petits enfants, arrière-grands-parents de 3 petits bouts. Une belle famille dont la joie et le bonheur faisaient plaisir à voir.

En présence de quelques conseillers municipaux, Monsieur le Maire dans son discours a souligné le caractère exceptionnel de cet événement, devenu rare à notre époque,

Des fleurs et un cadeau souvenir, ont été remis au couple; a suivi ce moment festif une petite réception.



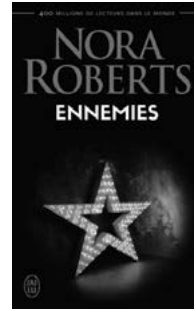


Bibliothèque Municipale Jehan Froissart

Les nouveaux achats de ces dernières semaines :

Romans adultes : quelques exemples

- Jean Christophe RUFFIN : La princesse au petit moi
- Valentin Musso : Qu'à jamais j'oublie
- Nora ROBERTS : Ennemies
- Douglas Kennedy : Isabelle l'après-midi
- Danièle STEEL : un mal pour un bien
- Michèle BUSSI : NEO (les deux châteaux)
- Jean Paul MALAVAL : un cœur solitaire dans une maison trop grande.



Jeunesse :

- Des Max et Lili
- BD le Réseau Papillon- les combattants de l'ombre
- BD la guerre des Lulus - Lucien
- Des fictions



Depuis peu la présentation du pass sanitaire est devenue obligatoire pour accéder à toutes les bibliothèques à partir de 12 ans.

Les bénévoles de l'accueil pour Estreux en sont pourvues, le port du masque est maintenu et le gel hydro alcoolique est à disposition. La désinfection et le confinement des livres sont encore d'actualité.

INFORMATIONS

Normalement utilisées en pâtisserie, ces 150 cartouches de protoxyde d'azote ont été trouvées près du terrain de football dans une poubelle. Leur usage est détourné par les jeunes, dont la consommation présente des risques : pertes de connaissance, brûlure par le froid du gaz expulsé, désorientation, vertiges, chutes, tous accentués par la prise d'alcool. Cette pratique répétée peut entraîner de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques.





5^e Semaine du cœur 2021

« Les gestes qui sauvent »

La semaine du cœur organisée à l'initiative de la Fondation Nationale de Cardiologie, se déroule chaque dernière semaine de septembre et a pour but de sensibiliser chacun d'entre nous aux enjeux des maladies cardiovasculaires. Il n'est jamais trop tard pour mettre en place des petits changements d'habitude qui diminuent le risque cardiovasculaire. Ce rendez-vous annuel permet d'informer le grand public sur des thèmes comme les méfaits de la sédentarité, le sevrage tabagique, l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, les conséquences du stress, l'urgence cardiaque, et les spécificités des maladies cardiovasculaires chez les femmes.

À cette occasion la municipalité a organisé un parcours de marche en toute sécurité (concertation préalable avec les chasseurs) et une initiation aux gestes qui sauvent.

Messieurs DELCROIX et DERQUENNE, membre de la Fédération Française de Cardiologie et respectivement responsable des Clubs « Cœur et Santé » de Petite-Forêt et Valenciennes ont présenté le massage cardiaque et l'utilisation du défibrillateur.

3 gestes essentiels : APPELER - MASSER - DEFIBRILLER

Début 2019 la commune s'est dotée de 2 défibrillateurs, (un contrat d'entretien annuel en assure la maintenance), l'un se trouve en façade de la mairie, l'autre sur le mur près de la porte d'entrée de la salle des sports, rue Paul Doumer.

L'application Staying Alive est une application qui permet aux utilisateurs de localiser les 10 défibrillateurs les plus proches de l'endroit où ils se trouvent.

Une collation offerte par la Municipalité composée d'un muffin chocolat fabriqué par Isabelle VANAUBERG-DURDA (Les délices de TYRACOON) et d'une boisson ont été distribués à la cinquantaine de participants que nous remercions pour leur présence.

Malheureusement, nous déplorons l'absence des commerçants du marché qui ont déserté la place ce jour-là.



INFORMATION : Un défibrillateur s'utilise en cas d'arrêt cardiaque, il analyse le rythme cardiaque de la victime avant de lui administrer si nécessaire, un choc électrique (la défibrillation). « une personne perd brutalement connaissance, vous devez lui demander si elle vous entend et si elle peut vous serrer la main. Si elle ne réagit pas, si elle ne respire plus (sa poitrine ne se soulève pas), on peut penser qu'elle est morte.

Tout d'abord appeler le 15 (Samu), le 18 (les pompiers) ou le 112 (appel d'urgence pour l'Europe). Puis démarrer un massage cardiaque en dénudant la poitrine de la victime afin de maintenir la circulation du sang et l'oxygène dans l'organisme. Enfin demander à une tierce personne d'aller chercher un défibrillateur afin de rétablir le rythme cardiaque.

Un défibrillateur peut être manipulé par toute personne sans formation préalable. Il suffit de l'ouvrir et de suivre les instructions. Une voix électronique accompagne le geste pour placer les électrodes, l'un sous l'aisselle gauche, l'autre sur la poitrine du côté droit.

Le défibrillateur ne peut nuire à la personne, car il analyse son rythme cardiaque par électrocardiogramme. Si le choc n'est pas nécessaire, la machine ne demande pas de choquer.

L'appareil vous guide aussi oralement pour indiquer s'il faut continuer de masser. Alternez alors 30 compressions thoraciques – même si vous ne savez pas pratiquer le geste exact, mieux vaut agir.

L'utilisateur d'un DAE remplit l'obligation de porter secours instituée par l'article 223-6 du code pénal. Il ne peut donc faire l'objet de poursuites. L'utilisation d'un DAE est un acte citoyen, il permet d'apporter à la victime d'un arrêt cardiaque l'aide qu'elle est en droit d'espérer.

Un enregistrement est mis en place par le défibrillateur afin d'avoir une trace de la procédure pouvant être utile aux pompiers.



Une cinquantaine de participants



Mr Derquenne en pleine action



Surprenantes rencontres dans les archives

Si la littérature ou le théâtre nous ont offert le spectacle de vieux barbons tout émoussés à la vue de jeunes donzelles, affriolantes ou timorées, il est devenu d'usage assez récent de baptiser du nom de « cougar » le phénomène inverse, à savoir des douairières qui recherchent la compagnie intime de godelureaux dont le trésor premier est leur jeune âge. L'actualité s'empare volontiers de ce genre de situation pour les mettre en relief, le temps d'un scoop ou de quelques colonnes dans la presse à sensation, ou encore que le grand écran y trouve matière. On dit alors que l'amour n'a pas d'âge ou, de façon réaliste sinon pernicieuse, que l'argent n'est pas pour rien dans de tels rapprochements.

En fut-il autrement dans le passé ? Nos registres d'État-Civil estreusiens nous présentent deux cas bien réels, vécus il y a deux siècles, coup sur coup, c'est-à-dire à quatre jours d'intervalle. Les voici, bruts de décoffrage :

« Du onze Brumaire l'an neuvième de la République française (1) Acte de mariage de Nicolas Dominique CARLIER (2) âgé de vingt ans né en la commune d'Estreux, carrier de pierre blanche de son style (11), fils de Jacques (3) et d'Augustine DUFOUR (4), carrier aux pierres blanches de profession domicilié en ladite commune, veuf de première noce de Marie Ursulle BRUYER d'une part - Marie-Thérèse DUFOUR (5) âgée de soixante-neuf ans, née à DOUR Canton de Jemape fille de feu (Jean Baptiste et de Martine ABRASSART) et veuve de première noce de Jacques DELHAYE, d'autre part, se sont rendus en la maison commune dudit Estreux, assistés et accompagnés de Jacques CARLIER père du futur âgé de quarante neuf ans, d'Ambroise DELHAYE (6), fils de la future âgé de quarante-deux ans, carrier aux pierres blanches de son style domicilié en la commune d'Estreux, d'Adrien ROUCOUX(7) âgé de cinquante-neuf ans, cultivateur de profession, domicilié audit Estreux et d'Amand NONCLERCQ âgé de trente quatre ans cultivateur domicilié à Estreux, tous quatre témoins, en présence desquels il a été fait lecture par nous Amand NONCLERCQ, adjoint à la mairie d'Estreux, y faisant les fonctions d'officier public de l'État-civil, des publications de mariage fait conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, et le délai exigé par ladite loi, des promesses de mariage d'entre Nicolas Dominique CARLIER et de Marie Thérèse DUFOUR, ainsi que des consentements donnés audit mariage par leurs parents, et ont lesdits Nicolas Dominique CARLIER et Marie Thérèse DUFOUR déclaré à haute voix en présence des quatre témoins, se prendre mutuellement en mariage. Ce fait, nous adjoint municipal susdit faisant les fonctions d'officier public de l'État-civil, avons prononcé au nom de la Loi que lesdits Nicolas Dominique CARLIER et Marie Thérèse DUFOUR étaient unis en mariage; et ont lesdits mariés ainsi que lesdits témoins signé avec nous les jour, mois et an susdits ».

* * *

« Du quinzième jour du mois de Brumaire l'an neuvième de la République (8) « Acte de mariage de Pierre Joseph WUILLAY (9) âgé de dix-neuf ans né audit Estreux, département du Nord, cultivateur de profession domicilié audit Estreux, d'une part; Marie-Thérèse LESAGE âgée de cinquante-cinq ans, née et domiciliée en la commune de Saint-Amand, même arrondissement, département du Nord, cultivatrice de profession, veuve de première noce de Philippe Joseph WUILLAY, se sont rendus en la maison commune dudit Estreux, Pierre Joseph WUILLAY, fils de Jacques (10) et de Marie Jeanne DUFRESNOY, domicilié en ladite commune d'une part; et Marie-Thérèse LESAGE, fille de Martin LESAGE et de Marie-Joseph PLACE, défunts, d'autre part, lesdits



Surprenantes rencontres dans les archives

Pierre Joseph WUILLAY et Marie Thérèse LESAGE assistés et accompagnés de Jacques WUILLAY âgé de soixante-six ans, cultivateur de profession domicilié à Estreux, Jérôme Jacques MARC âgé de cinquante ans, cultivateur de profession domicilié en la commune de Saint-Saulve, même arrondissement, Jean Noël CAMBERLIN, âgé de trente six ans, cultivateur de profession, domicilié en la commune de Bruille, arrondissement de Douai; et Bonaventure CHEVAL, âgé de trente-cinq ans, cultivateur de profession, domicilié en la commune d'Estreux, tous quatre témoins, en présence desquels il a été fait lecture par nous Amand NONCLERCQ, adjoint à la mairie d'Estreux, y faisant les fonctions d'officier public de l'État-Civil, des publications faites le sept Brumaire dernier des promesses de mariage d'entre Pierre Joseph WUILLAY et Marie Thérèse LESAGE ainsi que des consentements donnés audit mariage par les père et mère du futur époux, et ont lesdits Pierre Joseph WUILLAY et Marie-Thérèse LESAGE déclaré à haute voix, en présence desdits témoins, se prendre mutuellement en mariage. Ce fait, nous, adjoint faisant les fonctions d'officier public, avons prononcé au nom de la Loi que lesdits WUILLAY et Marie-Thérèse LESAGE étaient unis en mariage, et ont lesdits mariés ainsi que lesdits témoins signé avec nous le jour, mois et an que dessus, Marie-Thérèse LESAGE a déclaré de ne savoir écrire ni signer.

« La liberté d'aimer n'est pas moins sacrée que la liberté de penser » a écrit Victor Hugo, ne l'oublions pas

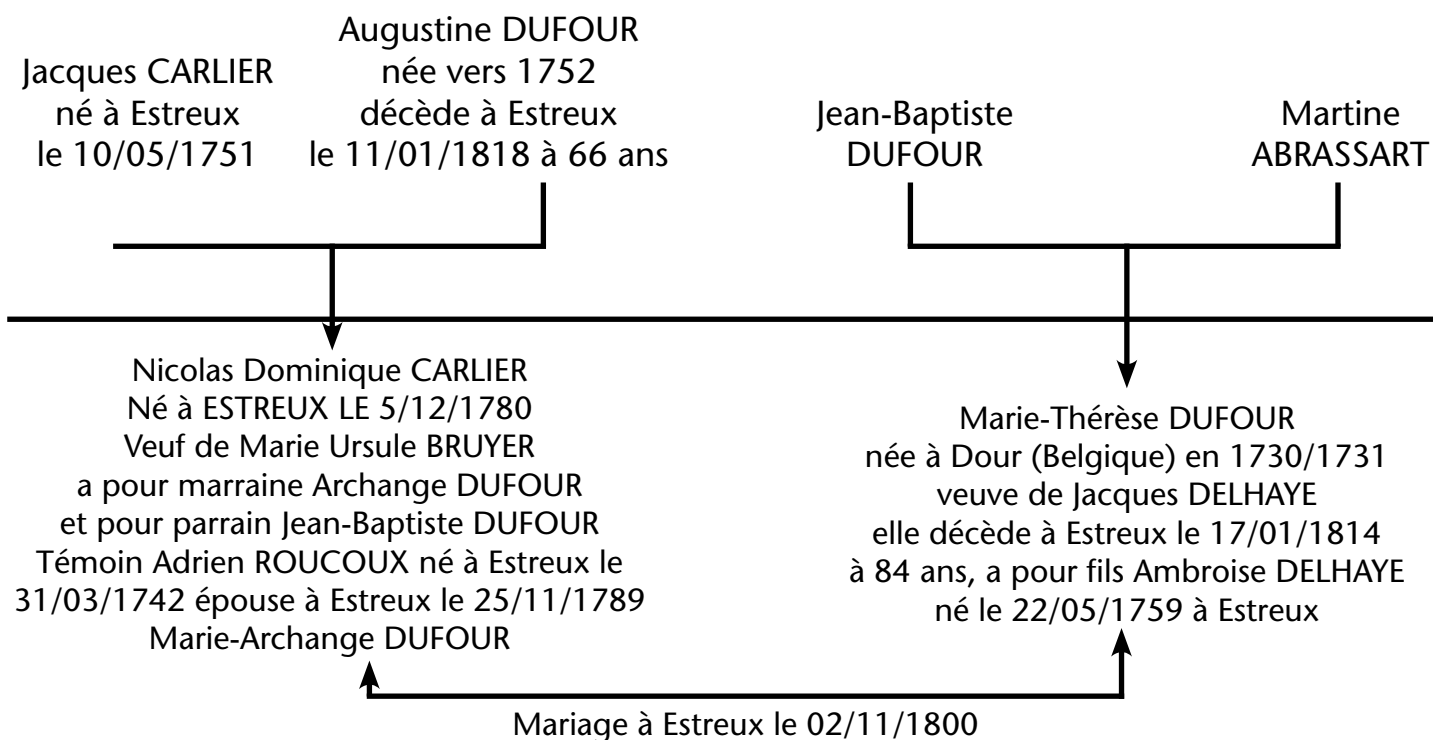
- 1 • 11 Brumaire an IX, c'est-à-dire 2 novembre 1800.
- 2 • Nicolas Dominique CARLIER né le 5 décembre 1780 a pour parrain Jean-Baptiste DUFOUR, d'ANGRE (Belgique).
- 3 • Jacques CARLIER né le 10 mai 1751.
- 4 • Décès de Marie Augustine DUFOUR le 11 janvier 1818 à 66 ans.
- 5 • Décès de Marie-Thérèse DUFOUR (la bru) le 17 janvier 1814 à 84 ans.
- 6 • Ambroise DELHAYE né le 22 mai 1759, fils de Jacques DELHAYE et de Marie-Thérèse DUFOUR.
- 7 • Adrien ROUCOUX, laboureur, né le 31/03/1742 épouse le 25 novembre 1789 Marie Archange DUFOUR.
- 8 • 15 Brumaire an IX, c'est-à-dire 6 novembre 1800.
- 9 • Pierre Joseph WUILLAY, né le 1^{er} mars 1781.
- 10 • Jacques Joseph WUILLAY, fermier, né vers 1734 à SAINT-AMAND, marié le 25 août 1763 à Marie-Thérèse MONFORT qui décède le 4 mai 1774, se remarie le 21 novembre 1775 à LECELLES avec Marie-Jeanne DUFRESNOY (née à LECELLES vers 1742 et décédée à Estreux le 18 mai 1822) Mayor en 1781.
- 11 • le style, c'est-à-dire le métier.

Sauf indication autre, tous les actes ci-dessus sont passés à Estreux.



Surprenantes rencontres dans les archives (Suite)

Pour éclairer l'imbroglio



Les inattendus de la généalogie

Le bulletin N°150 (juin 2021) de l'Association Généalogique (A.G.F.H), qui a son siège à Valenciennes, nous apprend que le Président de la République Valéry GISCARD D'ESTAING, décédé le 2 décembre 2021, avait des ancêtres valenciennois. En effet, selon les recherches effectuées par l'un de ses adhérents, Anne-Marie LUSSIGNY née en 1829 a épousé à AMBERT (63) en 1859 Théodore GISCARD, arrière-grand-père de notre ancien président V.G.E, ainsi qu'il était couramment appelé. Or, cette Anne-Marie avait elle-même pour arrière-grands-parents Jean-Philippe LUSSIGNY, entrepreneur de tabacs né en 1726 à LILLE et son épouse Marie-Catherine NICAISE née à LE QUESNOY le 26 novembre 1727, c'est par cette dernière personne que l'ex-résident de l'Élysée trouve dans ses ascendants de très nombreux Valenciennois(es) et même un certain Jehan LESCOURCHEULT, Seigneur de SAINT-SAULVE, marié en l'église Saint-Géry de Valenciennes le 17 février 1621 à Catherine LEFRANCQ.

En remontant encore l'échelle du Temps, d'autres de ses aïeux s'appellent DUBOIS, DUMETZ, CAUCHY, PIERRART, DEVILLERS, etc. des noms bien de chez nous.

« Que le monde est petit ! », est-on tenté de dire en guise de conclusion, « c'est quelquefois bien surprenant ! »



Le cancer du sein, parlons-en.

Octobre rose est le mois d'information et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Une femme sur huit développe un cancer du sein au cours de sa vie. Détecté tôt, il guérit dans 9 cas sur 10.

Le dépistage du cancer du sein a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à cette maladie. Il concerne toutes les femmes entre 50 et 74 ans, sans symptômes et n'ayant pas de facteurs de risque particuliers de cancer du sein, autre que leur âge.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, tous les 2 ans, vous recevez un courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage.

Pour en savoir plus sur le cancer du sein, son traitement et le dépistage, suivez ce lien :

www.ameli.fr/hainaut/assure/sante/themes/cancer-sein.

Portez un ruban rose pour participer à ce grand mouvement de sensibilisation.

Rendez-vous dans l'un des accueils de l'assurance maladie pour obtenir un ruban rose et l'accrocher sur votre vêtement.



METTEZ VOS INFORMATIONS À JOUR EN QUELQUES CLICS

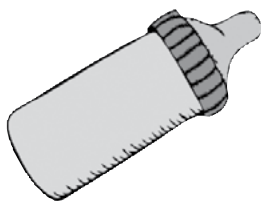
Vous avez déménagé ? Changé de nom, de numéro de téléphone ou de banque ?
Vous souhaitez régler rapidement vos démarches administratives ?



Gagnez du temps avec votre **compte ameli** : dans la rubrique « **Mes informations** », mettez à jour vos coordonnées en quelques clics, pour être bien remboursé de vos frais de santé.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Créez-le dès maintenant ! Sur www.ameli.fr, cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Nos joies - nos peines



- **Romy**, Charlie WANNEPAIN-IANTOSCA, le 30 mai 2021 à Valenciennes, 16 rue Léon Blum
- **Mélina**, Maria, Christine CATONNET, le 15 juillet 2021 à Saint-Saulve, 51B rue Jean Jaurès



- Le 28 août 2021, M Jérémie **MORELLE** et Madame Alice **GEORGE**, 3 rue Jean Jaurès.



- Le 6 juin 2021, à Valenciennes, Madame Andrée **COQUELET** née **BOUCHEZ** à 84 ans, 3 rue Paul Doumer
- Le 22 juin 2021, à Saint Amand, Monsieur Michel **COQUELET** à 87 ans, 3 rue Paul Doumer
- Le 23 juillet 2021 à Estreux, Madame Liliane **BISBIKIS** née **DESFONTAINE** à 85 ans, 22 rue Léon Blum
- Le 14 août 2021 à Estreux, Monsieur Jacques **BONENFANT** dans sa 81^{ème} année, 17 rue de la Liberté

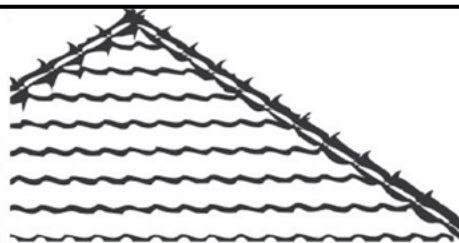


Nous avons le plaisir d'accueillir:

- Madame Cynthia **LEROY** et Monsieur Guillaume **VALLEE**, 5 rue Léon Blum
- M et M^{me} François **NEVEJANS**, 27 rue Roger Salengro

LOTTIAUX
FRÈRES

**COUVERTURE
ZINGUERIE
CHARPENTE TRADITIONNELLE
AGREE DESAMIANTAGE**



132 C Rue Berthelot 59860 Bruay sur Escaut
Tél : 06 30 92 15 02 ou 06 62 98 32 29 ou 09 81 98 82 80

DUBOIS TP

Entreprise familiale depuis 1956

- ENROBÉS, PAVÉS
- CLÔTURES ACIER & BÉTON - GABIONS - MURS DE SOUTÈNEMENT
- TERRASSEMENT & DÉMOLITION
- ASSAINISSEMENT

DEVIS ET CONSEILS
GRATUITS !

59990 SEBOURG • 06.71.08.98.76
dubois@duboistp.fr • www.dubois-tp.com

les ateliers
Kokobohème
lainerie créative et art du fil

Les Ateliers Kokobohème
Shopping et vente au détail

Adresse 3 rue ferrand valenciennes
Ouvert le lundi et le mardi de 12h à 17h.
Tél. : 07.71.21.33.40

Mercredi de 14h à 17h.
Vendredi et samedi de 11h à 17h.
Fermé le jeudi.

Atelier d'apprentissage mercredi de 14h à 16h
pour les enfants.
Samedi matin 10h à 12h00 pour les adultes.

www.lesatelierskokoboheme.fr

**MATÉRIEL MÉDICAL
COULON-DELPLACE**

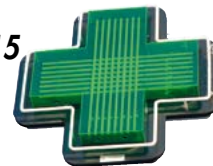
2, rue des Frères Lumière - SAINT-SAULVE

Tél. 03 27 42 92 47

Fax 03 27 29 27 95

pcioulondelplace@orange.fr

ouvert du lundi au vendredi
de 8H15-12H15 et 13H45-19H15
le samedi
de 8H15-12H15 et 13H30-17H



Lorsque votre audition est en cause...

Centre d'Acoustique Médicale
Optique SUIN Surdit 

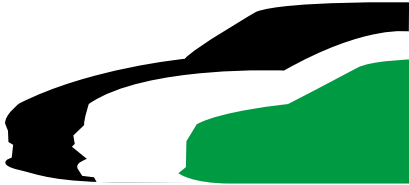
34, rue de Paris - face à la Poste - B.P. 254 - 59300 VALENCIENNES
Tél. 03.27.28.20.10 - Fax 03.27.28.20.12 - laurent.suin@wanadoo.fr



AU BOUQUET CAMPAGNARD
Tél. 03.27.36.45.99

**Horticulteur
Fleuriste
Tout l'Art floral
Transmission Florale**

150, Avenue Henri-Barbusse - 59990 SAULTAIN



garagemoretti@hotmail.com

Jenlain
79 Route Nationale

Rémi Moretti

- RÉPARATIONS ET ENTRETIENS TOUTES MARQUES
- CARROSSERIE/PEINTURE
- ACHAT/VENTE VÉHICULE

09 86 17 48 20



market

TÉL. 03 27 45 65 80

**Spécialiste des produits frais
et des prix discount !**

**Avenue Henri Barbusse
59770 MARLY**

Ouvert
vendredi & samedi de 8h30 à 20h
du lundi au jeudi de 8h30 à 19h30
Dimanche de 9h à 12h30

DRIVE



Électricité Générale

Installation - Dépannage Neuf et Rénovation

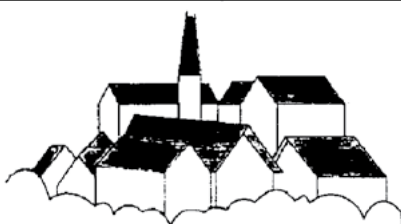
Alarme - Réseaux informatiques

mail : contact.ajlelectricite@gmail.com

Hervé LEJEUNE

24 rue de l'Abbé Delbecque - 59990 ESTREUX

Tél. **09.82.32.80.81** - Port : **07.61.29.50.82**



S.A.R.L.

Paulo & Fils

**PLOMBERIE - SANITAIRE - COUVERTURE - ZINGUERIE
MAÇONNERIE - CARRELAGE - RESTAURATION DE FAÇADE**

1, rue Maurice Thorez - 59990 ESTREUX - Tél. **03.27.36.43.12** - Port. **06.07.01.44.02**